



Commune de **DANGE-SAINT-ROMAIN**
Département de la **VIENNE**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*nombre de conseillers
en exercice : 22
présents : 19
votants : 21*

2023-44

ALSH

-
Tarifs familles des
accueils de loisirs à
compter du 1^{er} juin
2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h, le Conseil Municipal de la commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nathalie MARQUÈS-NAULEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2023

Membres présents en exercice : Brigitte MORIN - Olivier TOUZALIN - Béatrice TRINQUARD - Cécile LEFEBVRE - Emmanuel RAFFARIN - Sophie WAGNER - Brigitte MERCERON - Dominique ALLIGNET - Nathalie LONGUET - Hélène MAGAR - Carole LOIZON - Isabelle GOUYETTE - Claire LHOMMÉDÉ - Thomas GUERIN - Nicolas DELLIÈRE - Sandrine JARDOT - Sylvain THEBAULT - Isabelle BRAGUIER.

Pouvoirs :

Cyril BEZAUD donne pouvoir à Cécile LEFEBVRE

Franck ROY donne pouvoir à Béatrice TRINQUARD

Absent excusé :

Alexandre Noël

Secrétaire de séance : Cécile LEFEBVRE

Mme le Maire propose de modifier les tarifs votés le 14 janvier 2021 pour la partie relative aux mini-camps ; les autres tarifs demeurent inchangés.

Définition des quotients familiaux :

QF 1 : 0 à 300 €

QF 2 : 301 à 600 €

QF 3 : 601 à 900 €

QF 4 : 901 à 1200 €

QF 5 : 1201 € et plus

Calcul du quotient familial :

$$\frac{[(\text{Ressources annuelles imposables} - \text{Abattements sociaux})/12] + \text{Prestations mensuelles}}{\text{Nombre de parts}}$$

Pour mémoire, nombre de parts :

- Couple ou personne isolée : 2

- 1er enfant à charge : 0,5

- 2ème enfant à charge : 0,5

- 3ème enfant à charge : 1

- Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé : + 0,5

Il est rappelé qu'il y a une réduction de 25 % appliquée sur la totalité des prestations (majorations comprises) concernant le 3^{ème} enfant inscrit, fréquentant un des ALSH du territoire, lorsque la famille dispose de l'autorité parentale.

* la colonne communes conventionnées concerne les communes ayant signé une convention de partenariat avec la commune de Dange-Saint-Romain.

AR Prefecture

086-218600922-20230515-DELIB202344-DE
Reçu le 19/05/2023

1/ Tarifs journées ALSH Dangé Saint Romain et Ingrandes :

		QF	COMMUNES CONVENTIONNEES *	COMMUNES NON CONVENTIONNEES
MERCREDIS	JOURNEE (repas compris)	1	7,50 €	15,00 €
		2	9,25 €	18,50 €
		3	11,30 €	22,60 €
		4	12,50 €	25,00 €
		5	15,00 €	30,00 €
	Demi-journée (avec repas)	1	5.40 €	10.80 €
		2	7.15 €	14.30 €
		3	9.20 €	18.40 €
		4	10.40 €	20.80 €
		5	12.90 €	25.80 €
	Demi-journée (sans repas)	1	3,75 €	7,50 €
		2	4,65 €	9,30 €
		3	5,65 €	11,30 €
		4	6,25 €	12,50 €
		5	7,50 €	15,00 €
VACANCES	JOURNEE (repas compris)	1	7,50 €	15,00 €
		2	9,25 €	18,50 €
		3	11,30 €	22,60 €
		4	12,50 €	25,00 €
		5	15,00 €	30,00 €
	Demi-journée (avec repas)	1	5.40 €	10.80 €
		2	7.15 €	14.30 €
		3	9.20 €	18.40 €
		4	10.40 €	20.80 €
		5	12.90 €	25.80 €
	DEMI- JOURNEE (sans repas)	1	3,75 €	7,50 €
		2	4,65 €	9,30 €
		3	5,65 €	11,30 €
		4	6,25 €	12,50 €
		5	7,50 €	15,00 €
	TARIFS PREFERENTIELS 4 Jours sur la même semaine (repas compris)	1	27,00 €	54,00 €
		2	33,30 €	66,60 €
		3	41,00 €	82,00 €
		4	45,00 €	90,00 €
		5	56,15 €	112,30 €
		1	30,00 €	60,00 €

AR Prefecture

086-218600922-20230515-DELIB202344-DE
Reçu le 19/05/2023

TARIFS PREFERENTIELS 5 Jours sur la même semaine consécutifs (repas compris)	2	37,00 €	74,00 €
	3	45,20 €	90,40 €
	4	50,00 €	100,00 €
	5	60,00 €	120,00 €

Autres tarifs :

Bus	1,50 euros
Majoration sorties -1	3,00 euros
Majoration sorties- 2	5,00 euros
Majoration veillée	5.00 euros

2 / Tarifs journées ALSH ados Dangé Saint Romain (Cap jeunes) :

En période scolaire :

- adhésion annuelle de 20 € pour les mercredis et samedis (goûters inclus)
- repas le mercredi midi : 3.50 €
- Transport du collège au Cap jeunes + repas : 5 €
- tarif de 15 € pour les sorties du vendredi ; ce prix comprenant le transport aller/retour, le repas et l'activité.

En période de vacances :

	QF	COMMUNES CONVENTIONNEES *	COMMUNES NON CONVENTIONNEES
JOURNEE (repas compris)	1	7,50 €	15,00 €
	2	9,25 €	18,50 €
	3	11,30 €	22,60 €
	4	12,50 €	25,00 €
	5	15,00 €	30,00 €
TARIFS PREFERENTIELS 4 Jours sur la même semaine (repas compris)	1	27,00 €	54,00 €
	2	33,30 €	66,60 €
	3	41,00 €	82,00 €
	4	45,00 €	90,00 €
	5	56,15 €	112,30 €
TARIFS PREFERENTIELS 5 Jours sur la même semaine (repas compris)	1	30,00 €	60,00 €
	2	37,00 €	74,00 €
	3	45,20 €	90,40 €
	4	50,00 €	100,00 €
	5	60,00 €	120,00 €

Autres tarifs :

sortie de consommation / divers	5,00 euros
---------------------------------	------------

Il est précisé qu'un service transport, en période de vacances, est mis en place à titre gratuit.

AR Prefecture

086-218600922-20230515-DELIB202344-DE
Reçu le 19/05/2023

3 / Tarifs des séjours avec nuitées (mini-camps) :

Tarifs des séjours avec nuitées des trois structures de loisirs (centres de Dangé, Ingrandes et Cap Jeunes) :

Tarifs			
	QF	COMMUNES CONVENTIONNEES*	COMMUNES NON CONVENTIONNEES
2 JOURS / 1 NUIT	1	40,00 €	80,00 €
	2	42,50 €	85,00 €
	3	45,00 €	90,00 €
	4	47,50 €	95,00 €
	5	50,00 €	100,00 €
3 JOURS / 2 NUITS	1	80,00 €	160,00 €
	2	85,00 €	170,00 €
	3	90,00 €	180,00 €
	4	95,00 €	190,00 €
	5	100,00 €	200,00 €
4 JOURS / 3 NUITS	1	120,00 €	240,00 €
	2	127,50 €	255,00 €
	3	135,00 €	270,00 €
	4	142,50 €	285,00 €
	5	150,00 €	300,00 €
5 JOURS / 4 NUITS	1	160,00 €	320,00 €
	2	170,00 €	340,00 €
	3	180,00 €	360,00 €
	4	190,00 €	380,00 €
	5	200,00 €	400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs présentés ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} juin 2023.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Nathalie MARQUÈS-NAULEAU



AR Prefecture

086-218600922-20230515-DELIB202344-DE
Reçu le 19/05/2023